



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 2 mai 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 14 ^{ème} délibération
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 11 ^{ème} délibération
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CONJUX	Claude SAVIGNAC
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 avril 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 22 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2019

Exécutoire le : 06 MAI 2019

Affichée le : 06 MAI 2019

Visée le : 06 MAI 2019

DEPLACEMENTS

Aménagement du hall 9 (siège de Grand Lac) en zone de stockage et d'entretien de mobilier urbain Ondéa – Dépôt d'une déclaration préalable

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'agglomération, est compétente pour l'organisation des transports urbains collectifs.

Suite au projet de réalisation d'une nouvelle salle du Conseil de Grand Lac dans le hall 8 (situé au siège de Grand Lac), il est nécessaire de déplacer l'espace de stockage et de réparation du mobilier urbain lié au transport collectif, ainsi que le stock de véloOndéa dans le hall 9.

Toutefois la configuration actuelle du hall n'est pas adaptée à cet usage et nécessite quelques aménagements, à savoir la réalisation d'une porte donnant directement accès sur le dépôt Ondéa (la mise en disposition du dépôt étant prévue au contrat de DSP à titre gracieux), l'aménagement d'un coin atelier avec point d'eau et lumière, la pose d'une clôture délimitant la partie du hall 9 dédiée à l'activité Ondéa de celle à la disposition de Grand Lac.

Le coût des travaux est estimé à 30 000 €.

Grand Lac envisage donc de déposer une déclaration préalable de travaux. Les travaux seront réalisés au cours du printemps ou de l'été 2019.

Pour cela, il convient d'autoriser Monsieur le Président à déposer une déclaration préalable de travaux

Les crédits régulièrement inscrits au budget Transports urbains seront imputés sur la section d'investissement.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer la déclaration préalable de travaux et à signer tous les documents afférents à la réalisation de cet aménagement.

Aix-les-Bains, le 2 mai 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 19
- Votants : 20
- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Aménagement du hall 9 (siège de Grand Lac) en zone de stockage et d'entretien de mobilier urbain Ondéa - Dépôt d'une déclaration préalable

Date de transmission de l'acte : 06/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2019

Numéro de l'acte : d2874 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190502-d2874-DE

Date de décision : 02/05/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.7. Transports